



AXA WORLD FUNDS

(la « SICAV »)

Société d'Investissement à Capital Variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

Le 3 décembre 2015

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET EXIGE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la SICAV (ci-après les « Administrateurs ») ont décidé d'apporter des changements au prospectus et/ou aux annexes relatives à certains compartiments, qui permettront à la société de gérer vos intérêts de manière plus efficace.

Reportez-vous au(x) compartiment(s) correspondant(s) comme indiqué ci-dessous afin de savoir si les changements susmentionnés affectent le ou les compartiments dans lesquels vous détenez des actions.

- I. Modification et/ou clarification de la politique d'investissement**
- II. Clarification et correction d'une coquille dans les conditions de souscription, rachat et conversion des actions**
- III. Transfert des activités du gestionnaire financier**
- IV. Changement de gestionnaire financier et de sous-délégation des fonctions d'investissement**
- V. Modification de la définition de jour ouvrable**
- VI. Correction d'une coquille dans la section « Informations pratiques » et modification de ladite section**
- VII. Modification des caractéristiques d'une classe d'actions et de la liquidation des classes d'actions**
- VIII. Autres modifications du prospectus**

I – Modification et/ou clarification de la politique d'investissement

I.1. Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant en supprimant la définition des « sociétés à faible capitalisation » afin de retirer toute référence à un seuil de capitalisation identifiant une entité donnée comme étant une société à faible capitalisation.

- **AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 12 janvier 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 12 janvier 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.2. Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant en supprimant la définition des « micro-capitalisations » afin de retirer toute référence à un seuil de capitalisation identifiant une société donnée comme étant une micro-capitalisation.

- **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 12 janvier 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 12 janvier 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.3. Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant de manière à (i) autoriser le compartiment à investir principalement et non exclusivement dans des sociétés cotées ou domiciliées en Suisse, (ii) supprimer le critère de grandes valeurs suisses renommées dans la sélection des sociétés dans lesquelles le compartiment pourra investir, (iii) autoriser le compartiment à investir un maximum de 10 % de ses actifs nets dans des instruments du marché monétaire, des obligations convertibles ou des fonds cotés en bourse (ETF) et à (iv) autoriser le compartiment à investir un maximum de 10 % au lieu de 5 % de ses actifs nets en parts d'OPCVM ou autres OPC.

- **AXA World Funds – Framlington Switzerland**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 12 janvier 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 12 janvier 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.4. Les Administrateurs ont décidé que les OPCVM et/ou OPC dans lesquels les compartiments suivants n'investiront pas plus de 10 % de leurs actifs nets (i) seront gérés **uniquement** par la société de gestion ou par toute autre entité du groupe AXA IM, et que (ii) ces OPCVM et/ou OPC n'investiront eux-mêmes pas dans des titres ayant une notation CCC+ ou inférieure chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch ou, s'ils ne sont pas notés, considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC.

- **AXA World Funds – Euro Credit Short Duration**
- **AXA World Funds – Euro 3-5**
- **AXA World Funds – Euro 5-7**
- **AXA World Funds – Euro 7-10**
- **AXA World Funds – Euro 10-LT**
- **AXA World Funds – Euro Bonds**

- **AXA World Funds – Euro Credit IG**
- **AXA World Funds – Euro Credit Total Return**
- **AXA World Funds – Euro Government Bonds**
- **AXA World Funds – Euro Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Global Aggregate Bonds**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – US Credit Short Duration IG**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.5. Les Administrateurs ont en outre décidé de modifier la politique d'investissement des compartiments suivants de manière à préciser que (i) les compartiments investiront en permanence un minimum de deux tiers de leurs actifs nets dans des titres de créance négociables de catégorie « investment grade » émis par des gouvernements, des sociétés ou des institutions publiques et libellés en euros, et n'investiront par plus de 10 % de leurs actifs nets dans des titres de créance négociables de catégorie « sub-investment grade », (ii) les titres dans lesquels les compartiments pourront investir ne pourront avoir une notation CCC+ ou inférieure chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch ou, s'ils ne sont pas notés, être considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, et en cas de déclassement des titres en dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois, (iii) le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des hypothèques et des titres adossés à des actifs de catégorie « investment grade » uniquement et, en cas de déclassement des titres en dessous de BBB- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois et que (iv) le compartiment pourra investir jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des instruments du marché monétaire.

Les Administrateurs ont par ailleurs décidé de mentionner quelle notation devra être prise en compte si des notations différentes sont données par plusieurs agences de notation.

- **AXA World Funds – Euro Credit Short Duration**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.6. Les Administrateurs ont en outre décidé de modifier la politique d'investissement des compartiments suivants de manière à préciser que (i) les compartiments investiront en permanence un minimum de deux tiers de leurs actifs nets dans des titres de créance négociables de catégorie « investment grade » émis par des gouvernements, des sociétés ou des institutions publiques et libellés en euros, (ii) au moment de l'achat, ces titres seront notés « investment grade », sachant qu'en cas de déclassement des titres en portefeuille, les compartiments pourront détenir jusqu'à 5 % de leurs actifs nets dans des titres de créance négociables de catégorie « sub-investment grade », (iii) les titres dans lesquels les compartiments pourront investir ne pourront avoir une notation CCC+ ou inférieure chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch ou, s'ils ne sont pas notés, être considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, et en cas de déclassement des titres en dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois, (iv) le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des hypothèques et des titres adossés à des actifs de catégorie « investment grade » uniquement et, en cas de déclassement des titres en dessous de BBB- chez

Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois et que (v) le compartiment pourra investir jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des instruments du marché monétaire.

Les Administrateurs ont par ailleurs décidé de mentionner quelle notation devra être prise en compte si des notations différentes sont données par plusieurs agences de notation.

- **AXA World Funds – Euro Credit IG**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.7. Les Administrateurs ont également décidé de préciser que (i) les titres de catégorie « investment grade » dans lesquels les compartiments suivants pourront investir auront une notation minimum de BBB- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, (ii) les titres de catégorie « sub-investment grade » dans lesquels les compartiments pourront investir auront une notation de BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, et que (iii) en cas de déclassement des titres en dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Les Administrateurs ont par ailleurs décidé de mentionner quelle notation devra être prise en compte si des notations différentes sont données par plusieurs agences de notation.

- **AXA World Funds – Euro 3-5**
- **AXA World Funds – Euro 5-7**
- **AXA World Funds – Euro 7-10**
- **AXA World Funds – Euro 10-LT**
- **AXA World Funds – Euro Bonds**
- **AXA World Funds – Euro Government Bonds**
- **AXA World Funds – Euro Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Global Aggregate Bonds**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

I.8. Les Administrateurs ont en outre décidé de modifier la politique d'investissement des compartiments suivants de manière à autoriser les compartiments à investir dans des titres de créance négociables notés « sub-investment grade », excepté pour les titres adossés à des hypothèques et les titres adossés à des actifs devant uniquement être notés « investment grade », et à préciser que les compartiments pourront investir jusqu'à 5 % de leurs actifs nets dans des titres adossés à des hypothèques et à des actifs.

- **AXA World Funds – Euro 3-5**
- **AXA World Funds – Euro 5-7**
- **AXA World Funds – Euro 7-10**
- **AXA World Funds – Euro 10-LT**
- **AXA World Funds – Euro Bonds**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.9. Les Administrateurs ont également décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant de manière à préciser que les obligations indexées sur l'inflation et autres titres de créance assimilés émis par des sociétés ou des institutions publiques de la zone euro dans lesquels le compartiment pourra investir devront être notés « investment grade » ou « sub-investment grade ».

Les Administrateurs ont en outre décidé de tenir compte des exigences de la Directive 2013/14/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 et, par conséquent, ont décidé de préciser que le gestionnaire financier ne se fera pas exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit émises par des agences de notation, mais aura aussi recours à une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché, et que la décision d'acheter ou de vendre des actifs reposera également sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.

- **AXA World Funds – Euro Inflation Bonds**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.10. Les Administrateurs ont en outre décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant de manière à préciser que (i) les obligations indexées sur l'inflation émises par des États de l'OCDE, des sociétés ou des institutions publiques du monde entier dans lesquelles le compartiment pourra investir seront notées « investment grade » ou « sub-investment grade », (ii) les autres titres de créance non indexés sur l'inflation dans lesquels le compartiment pourra investir le reste de ses actifs pourront également être notés « investment grade » ou « sub-investment grade », (iii) le compartiment investira moins, et non plus pas plus, d'un tiers de ses actifs dans des instruments du marché monétaire, et que (iv) le compartiment investira au moins 90 % de ses actifs nets dans des titres notés « investment grade » et moins de 10 % de ses actifs nets dans des titres notés « sub-investment grade » (soit le montant cumulé des obligations indexées sur l'inflation et des obligations non indexées sur l'inflation).

- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.11. Les Administrateurs ont décidé que la gamme diversifiée d'obligations d'entreprises et souveraines notées « investment grade » dans lesquelles le compartiment suivant pourra investir ne doivent plus être libellées en euros.

- **AXA World Funds – Euro Credit Total Return**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.12. Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant, de manière à préciser que (i) les obligations indexées sur l'inflation émises par des gouvernements, des sociétés ou des institutions publiques du monde entier dans lesquelles le compartiment pourra investir seront notées « investment grade » ou « sub-investment grade », (ii) les

autres titres de créance non indexés sur l'inflation dans lesquels le compartiment pourra investir le reste de ses actifs pourront également être notés « investment grade » ou « sub-investment grade », (iii) les titres émis ou garantis par un pays unique (y compris son gouvernement, une autorité publique ou locale dudit pays) dans lesquels le compartiment pourra investir au maximum 10 % auront une notation de crédit « sub-investment grade » et/ou ne seront pas notés, et non pas une notation inférieure à « investment grade » et/ou ne seront pas notés, et que (iv) le compartiment investira au moins 90 % de ses actifs nets dans des titres notés « investment grade » et moins de 10 % de ses actifs nets dans des titres notés « sub-investment grade » (soit le montant cumulé des obligations indexées sur l'inflation et des obligations non indexées sur l'inflation).

- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.13. Les Administrateurs ont décidé de communiquer la proportion des actifs nets des compartiments suivants qui sera investie dans des titres notés « investment grade » et/ou « sub-investment grade » :

- **AXA World Funds – Euro Government Bonds**
- **AXA World Funds – Euro Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

I.14. Les Administrateurs ont décidé (i) de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant concernant l'investissement de moins de 20 % de ses actifs dans des actifs émis par des véhicules de titrisation ou des équivalents (tels que des titres adossés à des actifs (ABS), des obligations adossées à des créances (CDO), des obligations adossées à des prêts (CLO) ou tout actif similaire), et (ii) d'insérer une nouvelle mise en garde concernant le risque associé aux actifs titrisés ou aux CDO.

- **AXA World Funds – Global Strategic Bonds**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 12 janvier 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 12 janvier 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.15. Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement des compartiments suivants de manière à exclure les matières premières agricoles des matières premières auxquelles les compartiments pourront être exposés.

- **AXA World Funds – Global Flex 50**
- **AXA World Funds – Global Flex 100**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 19 février 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 19 février 2016 (sauf taxes éventuelles).

I.16 Les Administrateurs ont décidé que (i) le compartiment suivant ne sera plus un compartiment du type « fonds de fonds » et modifient en conséquence la section relative à la politique d'investissement ainsi que les sous-sections sur les facteurs de risque spécifiques et les commissions dans l'annexe correspondante du prospectus, et que (ii) les actions dans lesquelles le compartiment

pourra investir incluent des actions à dividende élevé qui seront identifiées à travers une approche fondamentale et/ou le recours à un processus quantitatif exclusif.

- **AXA World Funds – Global Income Generation**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 9 décembre 2015.

I.17. Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement des compartiments suivants pour autoriser les compartiments à investir jusqu'à 10 % de leurs actifs dans des actifs émis par des véhicules de titrisation ou des équivalents (tels que des titres adossés à des actifs (ABS), des obligations adossées à des créances (CDO), des obligations adossées à des prêts (CLO) ou tout actif similaire).

- **AXA World Funds – Global Optimal Income**
- **AXA World Funds – Optimal Income**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 12 janvier 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 12 janvier 2016 (sauf taxes éventuelles).

II – Clarification et correction d'une coquille dans les conditions de souscription, rachat et conversion des actions

II.1. Les Administrateurs ont décidé de systématiquement considérer que si les capitaux de la classe d'actions SolEx du compartiment suivant diminuent en dessous du seuil minimum de capitaux permanents de la classe d'actions SolEx, l'objectif de la stratégie de cette classe d'actions ne peut être adéquatement atteint, ce qui donne le droit aux Administrateurs de fermer ladite classe d'actions.

- **AXA World Funds – Framlington Eurozone**

II.2. De même, les Administrateurs ont décidé de systématiquement considérer que si les capitaux de la classe d'actions Redex des compartiments suivants diminuent en dessous du seuil minimum de capitaux permanents de la classe d'actions Redex, l'objectif de la stratégie de cette classe d'actions ne peut être adéquatement atteint, ce qui donne le droit aux Administrateurs de fermer ladite classe d'actions.

- **AXA World Funds – Euro Credit Plus**
- **AXA World Funds – Euro Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Global Credit Bonds**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**

II.3. Enfin, les Administrateurs ont décidé de systématiquement considérer que si les capitaux de la classe d'actions FX Overlay du compartiment suivant diminuent en dessous du seuil minimum de capitaux permanents de la classe d'actions FX Overlay, l'objectif de la couverture de change ne peut être adéquatement atteint, ce qui donne le droit aux Administrateurs de fermer ladite classe d'actions.

- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

Les changements susmentionnés prendront effet à compter du 9 décembre 2015.

III – Changement de gestionnaire financier et de sous-délégation des fonctions

d'investissement

III.1. Les Administrateurs ont accepté (i) la décision de la société de gestion de remplacer le gestionnaire financier actuel (AXA Investment Managers Paris) par AXA Investment Managers UK Limited (Londres) pour les compartiments suivants et (ii) la décision du gestionnaire financier de ces compartiments de sous-déléguer les fonctions de gestion financière relatives aux titres asiatiques à AXA Investment Managers Asia Ltd. (Région administrative spéciale de Hong-Kong). Les Administrateurs ont décidé de modifier le prospectus en conséquence.

- **AXA World Funds – Global Emerging Markets Bonds**
- **AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds**

Les changements susmentionnés prendront effet le 30 juin 2016 au plus tard.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 30 juin 2016 (sauf taxes éventuelles).

III.2. Les Administrateurs ont enfin accepté que (i) le gestionnaire financier délègue à AXA Investment Managers UK Limited (Londres) les fonctions de gestion financière relatives aux titres de créance mondiaux de catégorie « investment grade », aux titres de créance mondiaux à haut rendement, aux titres de créance des marchés émergents et aux titres de participation mondiaux à dividende élevé détenus par le compartiment suivant, et que (ii) le sous-gestionnaire financier sous-délègue lui-même à AXA Rosenberg Investment Management LLC les fonctions de gestion financière relatives aux titres de participation américains à dividende élevé détenus par le compartiment et à AXA Investment Managers Asia (Singapour) Ltd les fonctions de gestion financière relatives aux titres de participation asiatiques à dividende élevé détenus par le compartiment.

- **AXA World Funds – Global Income Generation**

Les changements susmentionnés prendront effet à compter du 9 décembre 2015.

IV – Changement dans les actifs sous gestion du sous-gestionnaire financier

V.1. Les Administrateurs ont accepté que le gestionnaire financier du compartiment suivant cesse de gérer les titres de créance de marchés émergents. Les Administrateurs ont en outre accepté que le gestionnaire financier gère les actifs titrisés du compartiment suivant.

- **AXA World Funds – Global Strategic Bonds**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 9 décembre 2015.

V – Modification de la définition de jour ouvrable

V.1. Les Administrateurs ont décidé de supprimer, pour le compartiment suivant, la disposition selon laquelle le 31 décembre ne pourra être considéré comme un jour ouvrable.

- **AXA World Funds – Euro Credit IG**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 9 décembre 2015.

VI – Correction d'une coquille dans la section « Informations pratiques » et modification de

ladite section

VI.1. Les Administrateurs ont décidé de modifier la section « Informations pratiques » de l'annexe du compartiment suivant de manière à préciser que l'indice FTSE Epra/Nareit Europe Capped (au moins 10 %) est un indicateur et non un indice de référence.

- **AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 9 décembre 2015.

VI.2. Les Administrateurs ont décidé de corriger une coquille dans la section « Informations pratiques » de l'annexe du compartiment suivant de manière à préciser que la classe d'actions I FX Overlay Capitalisation en GBP est couverte.

- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

VII – Modification des caractéristiques d'une classe d'actions et de la liquidation des classes d'actions

VII.1. Les Administrateurs ont décidé de modifier la fréquence de paiement des dividendes pour les classes d'actions de distribution du compartiment suivant. Par conséquent, les classes d'actions de distribution A, E, F et I existantes libellées en EUR, CHF et GBP seront assorties de dividendes payés chaque trimestre, tandis que les classes d'actions de distribution A et I existantes libellées en USD seront assorties de dividendes payés chaque mois.

- **AXA World Funds – Global Income Generation**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 9 décembre 2015.

VIII – Autres modifications apportées au prospectus

➤ Restrictions d'investissement

Les Administrateurs ont décidé de modifier le point A (5) i de la section « Restrictions d'investissement » de manière à mettre à jour la liste des pays soumis à un contrôle considéré par l'Autorité de tutelle comme étant équivalent à celui établi en droit européen, et que la coopération entre les autorités est suffisamment garantie.

➤ Cotation d'actions

Les Administrateurs ont décidé de modifier la section « X – Actions » du prospectus dans le but de coter certaines classes d'actions de la Société et afin de préciser où sont disponibles les informations relatives aux classes d'actions cotées à la bourse de Luxembourg ou sur une autre bourse.

➤ Classes d'actions

Les Administrateurs ont décidé de créer les deux nouvelles classes d'actions suivantes, destinées à tous les investisseurs :

- Classe d'actions « G ». Les Administrateurs ont décidé que cette classe d'actions sera uniquement proposée (i) via certains distributeurs ayant passé avec leurs clients des accords spécifiques en matière de commissions et (ii) à d'autres investisseurs, à la discrétion de la Société de gestion. En outre, les Administrateurs ont décidé que cette classe d'actions sera fermée à la souscription le jour suivant la date à laquelle le seuil de 100 000 000 GBP sera atteint ou dépassé. Les Administrateurs se réservent par ailleurs le droit de fermer cette classe d'actions à la souscription avant que le seuil de 100 000 000 GBP ne soit atteint.

- Classe d'actions « L ». Les Administrateurs ont décidé que cette classe d'actions sera uniquement proposée (i) via certains distributeurs ayant passé avec leurs clients des accords spécifiques en matière de commissions et (ii) à d'autres investisseurs, à la discrétion de la Société de gestion.

➤ **Souscription d'actions**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter une nouvelle sous-section à la section « X – Actions » concernant la souscription, la conversion et le rachat d'actions via des intermédiaires financiers / d'autres moyens électroniques / le recours aux services d'un mandataire.

➤ **Dividendes**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la section « XIV – Dividendes » du prospectus de manière à (i) clarifier que les dividendes sont payés à la discrétion de la SICAV, (ii) préciser sur quels profits les dividendes sont prélevés, le cas échéant, (iii) préciser qu'aucune distribution n'aura lieu si, en conséquence de celle-ci, le total des actifs nets de la Société passera en dessous du montant minimum des actifs nets équivalent dans la devise de référence de la Société, et non pas du montant minimum des actifs nets des OPC, et à (iv) attirer l'attention des investisseurs sur les effets du paiement d'une distribution sur la valeur liquidative par action du compartiment correspondant.

➤ **Mise à jour des informations**

Les Administrateurs ont décidé de mettre à jour les informations suivantes dans le prospectus :

- o la forme juridique du Dépositaire, de l'Agent domiciliataire, de l'Agent payeur, de l'Agent administratif et de l'Agent de registre, du Dépositaire d'actions au porteur, de l'Agent de cotation ;
- o la fonction de l'un des membres du conseil d'administration de la société de gestion ;
- o le glossaire ;
- o l'adresse des conseillers juridiques de la SICAV ;
- o la section « Informations complémentaires à l'intention des investisseurs » de manière à préciser que la valeur liquidative est actuellement indiquée sur le site Internet www.beama.be et publiée sur décision des Administrateurs dans les journaux en Belgique ;
- o les détails et les informations concernant les gestionnaires financiers de manière à (i) supprimer la référence à AXA Rosenberg Investment Management Limited (Royaume-Uni) dont les activités ont été transférées à AXA Investment Managers UK Limited (Londres) à compter du 30 juin 2015, et à (ii) ajouter les détails relatifs à la sous-délégation et à la sous-sous-délégation des fonctions d'investissement de la société de gestion concernant le compartiment AXA World Funds – Global Income Generation, (iii) corriger une coquille afin de mentionner que les fonctions de gestion financière concernant AWF-Global Flexible Property sont déléguées à AXA Real Estate Investment Managers SGP par AXA Investment Managers Paris et non pas par AXA Investment Managers UK Limited (Londres) et à (iv) ajouter les détails relatifs à la sous-délégation des fonctions d'investissement de la société de gestion concernant AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds et AXA World Funds – Global Emerging Markets Bonds ;
- o l'insertion d'une mise en garde concernant le risque associé aux actifs titrisés ou aux CDO ;
- o les termes de la loi FATCA ;
- o la suppression de toute référence au « droit communautaire », remplacée par une référence au « droit européen » ;
- o les coquilles et problèmes de mise en page.

Les changements susmentionnés prendront effet à compter du 9 décembre 2015.

* *

Le prospectus adapté pour tenir compte des modifications mentionnées dans la présente lettre est

disponible au siège social de la SICAV et auprès du service financier en Belgique.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf les éventuelles taxes) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles.

Les documents suivants sont disponibles gratuitement sur le site internet www.axa-im.be et auprès du service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles:

- Le présent prospectus mis à jour conformément aux modifications mentionnées ci-dessus, en langue française et anglaise ;
- Les statuts en langue anglaise ;
- Les documents d'information clé pour l'investisseur en langue française, néerlandaise et anglaise ;
- Les rapports annuels et semi-annuels en langue française, néerlandaise et anglaise

Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe G, I et L ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : De Tijd et L'Echo. La VNI est également disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 25%.

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Cordialement,

Le Conseil d'administration
AXA World Funds